



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON
MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2001-291-AB
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-291
ET SES AMENDEMENTS**

À toutes les personnes intéressées par le projet de «Règlement 2001-291-AB modifiant le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements», avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général secrétaire trésorier de la Municipalité du Canton de Potton que le Conseil municipal a adopté, lors d'une session ordinaire tenue le lundi, 4 mars 2013, le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT 2001-291-AB
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-291 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements afin de prohiber les constructions et ouvrages fixés de façon permanente dans le littoral des lacs et des cours d'eau, les abris à bateau sur la rive et dans le littoral des lacs et cours d'eau et l'utilisation des pilotis en béton dans les milieux humides.

À cet effet, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation à l'Hôtel de Ville situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville, **vendredi 22 mars 2013**, à compter de **17h**, conformément à l'article 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de celle-ci, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ AU CANTON DE POTTON, ce 13 mars 2013.

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier